Merbes-le-Château

Bulletin d'informations communales

N° 5 - 2020

C'est l'automne !

Ed. responsable : Ph. LEJEUNE **0479/34.89.51** philippelejeunemlc@gmail.com
Rédaction : N.PATERNOTTE **071/55.90.75**
nancy.paternotte@commune-merbes-le-chateau.be

Le mot du Bourgmestre

Covid-19 : où en est-on après 7 mois?

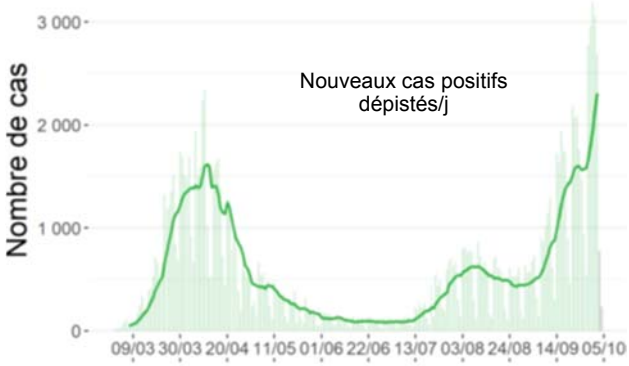

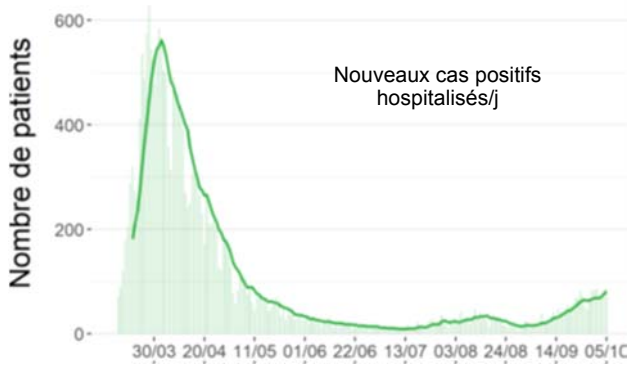

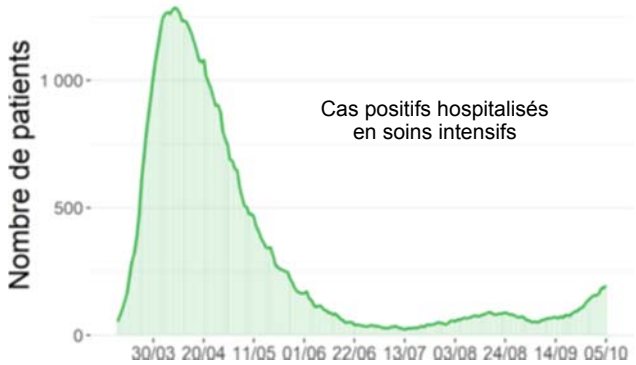

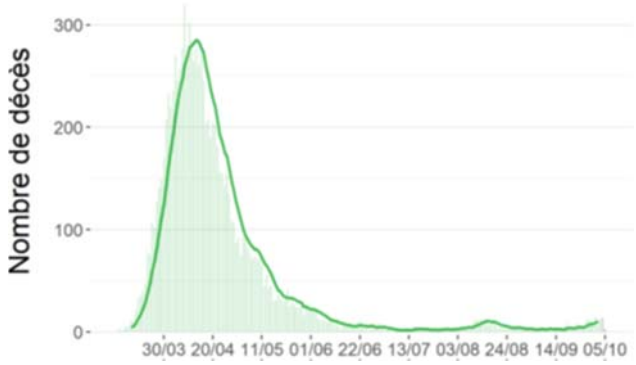

Le graphique 1 montre une ré-augmentation marquée du nombre de cas positifs journalier dans la population. Ceci est dû à une circulation plus importante du virus (taux de positivité des tests réalisés en hausse) mais surtout à l'élargissement du dépistage (davantage de tests effectués). La ligne verte continue visualise la moyenne mobile sur 7 jours.

Le graphique 2 illustre l'évolution journalière du nombre de nouveaux patients positifs hospitalisés. La croissance est réelle ces dernières semaines et c'est ce qui inquiète aujourd'hui les autorités sanitaires.

Le graphique 3 reprend le nombre total de patients positifs hospitalisés en soins intensifs qui est aussi en hausse.

Le graphique 4, quant à lui, relève le nombre de décès journalier dus au Covid-19 et ne montre pas d'augmentation très significative. La faible mortalité observée actuellement s'explique notamment par l'atteinte de patients plus jeunes, par une meilleure protection des personnes âgées et par une nouvelle approche thérapeutique de la maladie. Ces données, actualisées par Sciensano au 05/10, révèlent donc un rebond de l'épidémie en Belgique qui pourrait conduire, s'il n'est pas combattu, à la saturation du système hospitalier.

Dans notre commune, au 11 octobre, **34 cas** positifs ont été recensés depuis le début de l'épidémie.

Devant ce coronavirus toujours bien présent, en l'absence d'un traitement antiviral spécifique et dans l'attente d'un vaccin efficace et sûr, le Gouvernement fédéral a durci certaines mesures destinées à lutter contre la propagation du virus. Les deux plus marquantes sont la réduction drastique des contacts rapprochés et la fermeture des cafés à 23h. Pour les autorités, c'est à ces conditions que nous pourrons mieux maîtriser le risque sanitaire, permettre la relance économique indispensable à la prospérité collective et voir renaître la vie sociale dont nous avons tant besoin. Je ne saurais, pour ma part, trop insister sur le respect des règles d'or et, en particulier, le lavage fréquent des mains, la protection des personnes à risque, le respect de la distanciation physique (1,5 m), le port du masque quand c'est recommandé (en particulier chaque fois que la distanciation physique n'est pas possible) et, bien sûr, la limitation des contacts rapprochés. Bien se protéger, c'est aussi protéger les autres. Le véritable enjeu, pour chacun d'entre nous, est d'appliquer ce précepte dans toutes les circonstances de la vie quotidienne.

Philippe LEJEUNE

Population scolaire 2020-2021

Une rentrée très attendue

Chaque année, le 1er septembre apporte un lot important d'émotions diverses au cœur de nos villages. Nos écoles reprennent en effet vie et on peut y observer la joie et le bonheur des enfants qui retrouvent leurs camarades et leurs enseignants.

Malgré le contexte sanitaire que nous connaissons, cette rentrée n'a pas dérogé à la règle. Au contraire…
Un enthousiasme évident était perceptible dans chaque classe que j'ai eu le plaisir de visiter.
Au 1er septembre, **191 enfants étaient présents au sein de nos classes primaires et 78 enfants prenaient place dans nos classes maternelles.**

Soyez certains que nos équipes éducatives feront le maximum pour apporter, dans les meilleures conditions possibles, tous les savoirs et savoir-faire qui permettront à nos enfants d'évoluer au mieux au sein de nos écoles.

De beaux projets seront menés et l'administration communale sera très attentive à offrir à ses enseignantes et leurs élèves le meilleur environnement possible. A cette fin, l'encadrement des élèves sera notamment renforcé afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages.

Goffin Jean-Philippe
Echevin de l'enseignement

Bibliothèque communale - Prix VERSELE

Le prix Bernard VERSELE a été créé pour offrir aux enfants le plaisir de la lecture, l'envie de partager des rêves et d'échanger des idées. Chaque année, 25 livres sont sélectionnés. La bibliothèque communale a distribué ces livres auprès de nos écoles communales et les enfants ont eu tout le loisir de lire ces romans et albums seuls ou accompagnés d'un adulte. Ils ont ensuite désigné leurs lauréats 2020 (voir image ci-contre).

Responsables : DELPLACE Christine et DIEUX Olivier 071/55.09.73

Horaire de la bibliothèque

Tous les mercredis de 14h à 18h. A partir du 30 octobre, également le dernier vendredi du mois de 17h à 18h30. Sauf jours fériés, les horaires sont adaptés durant les congés scolaires.

Le petit coin des scientifiques

Solution du problème précédent (Bulletin n°4/2020).

Le niveau d'eau ne bouge pas car le volume d'eau déplacé par le glaçon est le même une fois qu'il a fondu. Le poids du glaçon est évidemment celui de l'eau qu'il contient mais son volume est plus grand. C'est pour cela qu'il flotte.

Nouveau problème : « Magie arithmétique »

Voici un tour de magie arithmétique imaginé par le grand mathématicien arabe Ibn al-Yasamin qui vivait à Séville au 12ème siècle durant le califat almohade.

« Tu ordonnes à qui tu veux de penser un nombre et tu lui ordonnes de retrancher 1 du nombre pensé. De ce qui reste, il prend la moitié et il la multiplie par elle-même. De ce qui en résulte, il ajoute le nombre pensé en premier et il multiplie la somme par 4. Il t'informe alors du résultat. Tu prends alors sa racine carrée (ce sera d'ailleurs toujours le carré d'un nombre entier). Puis tu retranches 1 de la racine. Ce qui reste est le nombre pensé. ».

Pouvez-vous justifier le raisonnement ?

Le Conseil Communal félicite les élèves de 6ème primaire de l'Ecole Libre St Vincent pour l'obtention de leur C.E.B.

Laure AULIT, Timéo BAILLIEZ, Camie BAISE, Grégoire CHIAROLINI, Alizée DELOBBE, Leelou DUBOIS, Lucas FAUCONNIER, Gwenan GLINNE, Faustine GYSELS, Maël HAYE, Ilhan KARALAR, Alexy LAROCHE, Valentin LEJUSTE, Robin MOUCHART, Lynelle PIETQUIN, Séraphin RABET, Natan STEIGNER, Ethan VANDER BEKEN, Audran WALLEMME, Thomas WINDAL.

Deux Arrêtés de police du Gouverneur de la Province de Hainaut

Faisant suite à l'évolution de la crise sanitaire, deux arrêtés de police ont été pris par le Gouverneur du Hainaut :

⇒ **30/09/2020 :** Port du masque obligatoire pour toute personne à partir de 12 ans dans un rayon de 200 mètres de tout établissement scolaire, une heure avant et une heure après les heures d'entrée et de sortie habituelles.

⇒ **10/10/2020** :

- Port du masque obligatoire pour toute personne ≥ 12 ans assistant à un évènement sportif, un entraînement ou une compétition sportive, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des infrastructures
- Port du masque obligatoire dans les cimetières
- Les buvettes et les cafétarias des clubs de sports doivent être fermées
- Les vestiaires des clubs de sports doivent être fermés au plus tard 45 minutes après l'arrêt de la compétition sportive ou de l'entraînement
- Les activités en porte-à-porte sont interdites

Retrouvez ces arrêtés dans leur entièreté sur notre site internet

www.merbeslechateau.be

Administration Communale

Recrutement d'un(e) employé(e) d'administration

La Commune recrute un(e) employé(e) d'administration D4 à 3/4 temps sous contrat à durée déterminée de six mois, renouvelable.

Le profil de fonction et toutes les conditions de recrutement sont consultables sur notre site internet

www.merbeslechateau.be,

rubrique « Economie - Offres d'emploi ».

Les candidatures sont à rentrer pour le vendredi 13 novembre 2020 au plus tard à l'attention de Mme DEJARDIN Lucette, rue St Martin 71 à Merbes-le-Château.

Tout renseignement complémentaire peut-être obtenu auprès de Mme DEJARDIN au **071/55.90.74**

TOUSSAINT - NETTOYAGE DES TOMBES

Nous vous informons que le nettoyage des tombes de vos défunts peut être effectué jusqu'au vendredi 29 octobre 2020.

Après cette date, seuls les recueillements et dépôts de fleurs pour la Toussaint pourront avoir lieu dans les quatre cimetières de notre entité.

Sécurité - Conseils de prévention aux abords des cimetières

VOL DANS VEHICULE AUX ABORDS DES CIMETIERES ET AILLEURS

Comment l'éviter ?

- Verrouillez les portières et le coffre arrière du véhicule, remontez systématiquement les vitres de votre véhicule;
- Vérifiez sa fermeture effective, car des brouilleurs d'ondes permettent de le laisser ouvert à votre insu;
- Garez votre véhicule de préférence dans un endroit bien éclairé et pas trop isolé;
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact si vous devez laisser votre véhicule sans surveillance;
- Rangez les objets de valeur à l'abri des regards, mais ne croyez pas que le coffre du véhicule soit un endroit sûr, vous pouvez être observé;
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouve à l'intérieur (support de GPS, chargeur, adaptateur,…);
- Eteignez la fonction bluetooth et wi-fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.

Service à domicile

Si vous ne disposez pas d'un véhicule pour vous rendre dans un recyparc, ou si celui-ci ne permet pas de transporter de gros volumes, Hygea vous propose un service à domicile.

Hygea collecte à la demande des ménages tous les déchets pouvant être déposés au recyparc hormis les inertes. Un forfait de **50 € pour le 1er m³** sera facturé avec un supplément de 5 € par m³ supplémentaire, **soit 75 € les 6 m³.**

Ces déchets devront être triés, conditionnés ou liés pour être prêts à l'enlèvement (quantité maximale de 6 m³ par trimestre). Les objets devront être déposés la veille au soir devant votre domicile (voir conditions du règlement de police de votre commune).

Comment faire appel à ce service ? Remplissez le formulaire en ligne via le site d'Hygea ou prenez contact avec le service au **065/41.27.28** qui enregistrera vos coordonnées et prendra contact avec vous afin de vous exposer les modalités pratiques.

Vous avez un problème avec le ramassage de vos immondices ?

Communiquez–le directement à l'Administration Communale auprès de Mr Eric DANDOIS au 071/55.90.84; lequel examinera avec Hygea les raisons pour lesquelles vos déchets n'ont pas été ramassés.

Règlement de police—Dispositions particulières relatives aux chiens

Nous vous rappelons que **le port de la laisse est obligatoire pour tous les chiens**, dans tout lieu, public ou privé, accessible au public. Le gardien doit pouvoir en toutes circonstances maîtriser, retenir et contrôler son chien. **Pour les chiens agressifs, le port de la muselière** est également imposé dans ces mêmes lieux.

Il est interdit aux propriétaires, gardiens ou surveillants d'animaux de les laisser divaguer sur la voie publique.

Excepté pour les chiens pour non-voyants, il est défendu d'introduire ou de laisser introduire des animaux dans les parcs, cimetières, jardins publics et les établissements accessibles au public sauf aux endroits spécifiquement autorisés, et en respectant les conditions imposées.

Les gardiens sont tenus également d'empêcher leur chien d'effectuer leurs besoins sur la voie publique, de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs. Ces personnes qui accompagnent le chien sont tenues de **faire disparaître les excréments** déféqués par l'animal sur le domaine public, en ce compris les squares, les parcs, les espaces verts… **au moyen d'un petit sachet** ou de toute autre manière adéquate.

Le règlement de police se trouve sur le site internet communal
www.merbeslechateau.be - rubrique Ma commune - sécurité - police
(Voir chapitre IV - Dispositions relatives aux animaux)

Saviez-vous que le Foyer de la Haute Sambre possède 165 habitations dans l'entité de Merbes-le-Château ?

Il existe différents types de logements dans les communes de Merbes-le-Château, de Labuissière et Fontaine-Valmont (selon les endroits, ce sont des appartements ou des maisons de 1 à 5 chambres).

Vous souhaitez introduire un dossier de candidature pour la location d'un logement de service public ?

Vous êtes dans les conditions si :

⇒ Vous n'êtes ni propriétaire ni usufruitier d'un logement (sauf si celui-ci est non améliorable, inhabitable ou inadapté au handicap du candidat)

⇒ Vous ne dépassez pas le plafond de revenus dont les montants sont actualisés chaque année et communiqués par la SWL aux sociétés de logement.

Quels sont les documents nécessaires ?

- Une composition de famille
- Les revenus actuels de tous les membres du ménage
- Copie de la dernière déclaration fiscale
- Si vous avez des enfants à charge, une attestation de la caisse d'allocations familiales
- Les documents permettant d'obtenir des points de priorité prévus par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 06/09/2007

A qui devez-vous vous adresser ?

Pour introduire une demande de location auprès du Foyer de la Haute Sambre ou pour tout renseignement à ce sujet, vous pouvez contacter Mme Dominique JEUNEHOMME au **071/59.75.02**

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Dépistage visuel pour les enfants de 20 mois à 3 ans

Mardi 10 novembre 2020 à partir de 9h à Merbes-le-Château, rue de la Place 15

Prendre rendez-vous avec le Dr GAILLEZ au **0499/57.26.34**

Pour rappel, toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous à prendre auprès de Mme DURIEUX, infirmière, au 0499/572634.

Environnement

Notre service travaux est intervenu il y a peu pour des égouts bouchés à cause de lingettes de toilette qui obstruaient des avaloirs entraînant le débordement de ceux-ci sur la chaussée.

Pour éviter tous désagréments, nous vous rappelons donc qu'il est recommandé de ne pas jeter de lingettes de toilette dans vos WC.

ALE AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

DONNE UN COUP DE MAIN

Rue de la Place 15 à MERBES-LE-CHÂTEAU

Permanence le jeudi de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi

Responsable : Mme Françoise BAUDSON

071/55.90.76

alemerbeschateau@outlook.be

Possibilité également de vous rendre aux permanences d'Erquelinnes : lundi—mardi—mercredi de 9h à 12h (071/55.92.98)

TOUT SAVOIR SUR... LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les caisses d'allocations familiales paient aux familles une **allocation de naissance** ou une **prime d'adoption** (un montant unique à la naissance ou à l'adoption de l'enfant) et les **allocations familiales** (un montant versé chaque mois). Il existe **5 caisses** d'allocations familiales en Wallonie, 4 caisses privées et 1 caisse publique.

5 CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- parentia (qui succède aux caisses fédérales Partena, Attentia, Mensura)
- Camille. (qui succède à l'UCM et Xerius)
- INFINO (qui succède à Securex, Acerta)
- KidsLife (qui succède à Group S, ADMB, Horizon)
- Wallonie allocations familiales FAMIWAL — La **caisse publique** d'allocations familiales (qui succède à Famifed)

Pour les parents qui attendent un **premier enfant en 2020**, il est déjà possible de **choisir** sa caisse d'allocations familiales. **À partir du 1er janvier 2021**, toutes les familles wallonnes qui le souhaitent pourront changer de caisse **à certaines conditions**.

Wallonie familles santé handicap AVIQ

AVIQ © Familles

COMMENT FAIRE SON CHOIX ?

Les montants des allocations familiales sont réglés par un décret et sont les mêmes dans toutes les caisses wallonnes. Seules **l'accessibilité** et **la qualité des services** accordés aux familles peuvent faire la différence. Les caisses ne peuvent pas vous fournir d'avantages financiers ou en nature.

COMMENT VOUS AFFILIER POUR LA PREMIÈRE FOIS À UNE CAISSE ?

Il vous suffit de prendre contact avec la caisse de votre choix par mail, par téléphone ou via son site internet.

QUELLES CONDITIONS DOIS-JE REMPLIR POUR CHANGER DE CAISSE ?

Une fois que votre dossier est géré par une caisse, vous devez **attendre deux ans** avant de changer de caisse.

COMMENT CHANGER DE CAISSE ?

Si vous souhaitez changer de caisse, vous devez en faire la **demande par écrit** à votre nouvelle caisse. Certaines caisses offrent la possibilité de remplir un formulaire en ligne. La demande prendra effet à la fin du trimestre en cours*. La nouvelle caisse gèrera le dossier à partir du trimestre suivant. Le changement est **gratuit**.

ET LE RÔLE DE L'AVIQ ?

L'AVIQ est l'**organisme régulateur** des 5 caisses d'allocations familiales en Wallonie, c'est-à-dire qu'elle **contrôle** le travail des caisses qui paient les allocations familiales et qu'elle **garantit** le respect de la réglementation.

Attention !

Les caisses d'allocations familiales sont chargées de vous payer le montant exact d'allocations **selon votre situation**.
Pour toute question relative aux allocations familiales, adressez-vous directement à votre caisse.

*Sauf si la notification a lieu dans les 15 derniers jours de ce trimestre.

Une question ? L'AVIQ vous répond !

Par mail, via l'adresse **numerogratuit@aviq.be**

0800 16061 numéro gratuit AVIQ

www.aviq.be

www.facebook.com/aviq.be

Numéro de dépôt légal D/2020/7646/10

Éd. responsable : A. Baudine | Rue de la Rivelaine 21, B-6061 Charleroi

CPAS de Merbes-le-Château

Services d'aides à domicile

Les aides familiales

Les aides familiales interviennent au domicile des personnes en perte d'autonomie de courte ou de longue durée.

Leur rôle est de permettre le maintien à domicile et d'assurer la qualité de vie au quotidien.

Ce sont des personnes qualifiées et compétentes pour vous aider à accomplir certains actes de la vie.

L'ensemble des tâches réalisées contribue dès lors au bien-être des personnes et relève par exemple des domaines suivants :

Aide à la vie quotidienne : aider à l'entretien courant des pièces habitées et du linge, aider à la préparation des repas, accompagner pour les déplacements à l'extérieur (courses, hôpital)

Rôle sanitaire : tâches liées à la santé, à l'hygiène, au confort et à la sécurité de la personne afin d'éviter tous risques d'accidents

Rôle éducatif : soutien des familles dans leur rôle éducatif,…

Aide relationnelle : soutien par la présence, le dialogue, le maintien de l'autonomie

Aide sociale : accompagnement lors des démarches administratives et dans l'organisation du budget.

Le service est agréé par l'AVIQ. Le coût de la prestation horaire est calculé en fonction du revenu imposable et de la situation familiale.

Les aides ménagères

Les aides ménagères assurent l'entretien et le nettoyage de la maison des personnes en perte d'autonomie de courte ou de longue durée **par demi-journée de 4 heures**, selon les demandes et besoins.

Les prix sont calculés en fonction des revenus.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la responsable de ces services, Mme WALBRECQ, Assistante Sociale, tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 au **071/59.75.43** ou par e-mail à elodie.walbrecq@cpas-merbes-le-chateau.be

Dans cette phase de crise, le principe est que l'aide à domicile soit garantie. Le CPAS prend toutes les mesures d'hygiène de base requises à l'égard de ses bénéficiaires et de ses travailleurs pour qu'ils restent en bonne santé et ainsi assurer dans la mesure du possible la continuité de l'aide.

Service de transport social

Le service de transport social est accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30 à toute personne résidant sur l'entité de Merbes-le-Château et ne possédant pas de véhicule ou n'étant pas en mesure de l'utiliser provisoirement.

L'objectif principal de ce service est de permettre de **se rendre à des rendez-vous médicaux et hospitaliers ainsi que d'effectuer des courses dans les communes avoisinantes suivant les disponibilités du service.**

Le tarif est calculé en fonction des kilomètres parcourus.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service administratif tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 au **071/59.75.40.**

Covid 19 - Annulation des festivités

En raison de la pandémie au coronavirus et dans le suivi de toutes les mesures édictées par le Conseil National de Sécurité, de nombreuses festivités communales n'ont pu avoir lieu cette année (***Fêtes du Solstice d'été, grand feu, jogging, marche Adeps, remise du mérite sportif, challenge sportif, balades d'été…***).
Toutes ces fêtes et traditions locales auxquelles nous sommes tant attachés ont été chamboulées par la crise du Covid 19.

Nous n'avons malheureusement pu organiser la réception des Noces d'Or, Diamant et Brillant et des plus vieilles mamans de l'entité. Pour tous les jubilaires de cette année, la cérémonie est reportée à l'an prochain.

Les organisations suivantes sont annulées également pour les mois d'octobre et novembre :

⇒ ~~Remise des prix du concours façades fleuries*~~

⇒ ~~Souper des Bourgmestre et Echevins~~

⇒ ~~Fête d'HALLOWEEN à Labuissière~~

⇒ ~~Goûter des pensionnés~~

Merci de votre compréhension !

* Les prix seront distribués par les Ets Philippe DEFOSSEZ aux personnes dont leur habitation a été sélectionnée par notre jury

Nous regrettons également avoir dû annuler les locations de salles communales pour les fêtes privées et/ou publiques de nos concitoyens, associations, etc…
Nous suivons la situation au jour le jour et soyez assuré que nous veillons à votre sécurité sanitaire avant tout.
Nous comptons sur vous pour adopter un comportement positif, responsable et solidaire.

ART-A-TOUT-VENT A.S.B.L Merbes-Ste-Marie

ANNULATION

Après avoir analysé la situation sanitaire actuelle et ses conséquences, c'est avec regret que nous avons décidé de ne pas organiser notre exposition annuelle prévue au « Merbien » les 21 et 22 novembre 2020 .

Rendez-vous en bonne santé en novembre 2021.

Commémoration du 11 novembre

En raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, la Commémoration du 11 novembre se limitera par un dépôt de gerbes par l'Administration Communale aux monuments aux morts.

- **Fontaine-Valmont : Chapelle St Donat, rue de l'Eglise à 10h**
- **Merbes-Ste-Marie : Monument, Place communale à 10h30**
- **Merbes-Le-Château : Monument, rue Notre Dame à 11h**
- **Labuissière : Monument, rue Neuve à 11h30**

Les personnes qui souhaiteraient se joindre au Collège Communal sont les bienvenues tout en respectant les mesures sanitaires, à savoir **port du masque obligatoire et distanciation physique.**

Rubrique état civil

Naissances

⇒ WILOCK Constantin - 08/08/2020 - LB
⇒ ADANT Arthur - 10/08/2020 - MLC
⇒ VANWELKENHYSEN Sofia - 20/09/2020 - MLC
⇒ DUBOIS Gabin - 25/09/2020 - MLC

Mariages

⇒ VUKCEVIC Michaël et HODY Andye - 22/08/2020 - FV
⇒ JAWOREK Grégory et POCHET Anaïs - 29/08/2020 - LB
⇒ CHANTRENNE Sébastien et BASTIEN Isabelle - 11/09/2020 - LB
⇒ DELCOUR Vincent et DREYERS Christelle - 26/09/2020 - FV

Décès

⇒ DOUILLEZ Didier - 15/08/2020 - MSM

Cette rubrique respecte le Règlement Général de Protection des Données (**R.G.P.D**).

Les informations émises ont reçu l'accord des familles

Souvenir "Journée du Patrimoine"

Photo prise au départ de l'Eglise de Merbes-le-Château

Le dimanche 13 septembre a eu lieu la « Journée du Patrimoine »

Le thème de cette année étant « *Patrimoine et Nature* », une vingtaine de participants ont pu profiter d'une belle promenade guidée dans le site naturel de la Réserve Naturelle Natagora de la Haute Sambre à Labuissière.

Quartier des Rosières

Illuminations de Noël

du 6 décembre 2020 au 6 janvier 2021

Pour le plaisir des yeux des grands et des petits, venez vous promener dans la rue des Rosières durant la période des fêtes de fin d'année pour y découvrir les nouvelles illuminations et décorations de Noël du comité de quartier « Les Rosières ».

BIENVENUE à TOUS!

Accueil extrascolaire

Stages pour les enfants de 2,5 à 12 ans

Stage de Toussaint

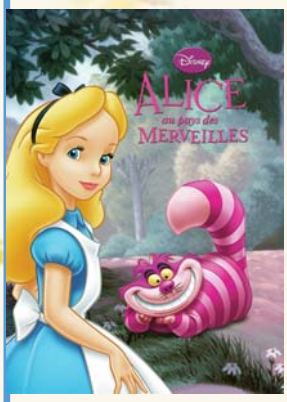

Du mardi 3 au vendredi 6 novembre 2020

à l'école de MERBES-SAINTE-MARIE

Thème : « ***Alice au pays des merveilles*** »

Inscriptions et paiements obligatoires avant le 23/10/2020

Stage de Nouvel an

Du lundi 28 au jeudi 31 décembre 2020

à l'école de LABUISSIERE

Thème : « ***Les petits explorateurs accueillent 2021 avec entrain*** »

Inscriptions et paiements obligatoires avant le 11/12/2020

Prix des stages : 5€ par jour

Renseignements et inscriptions auprès de Mme I.OOSTENS, coordinatrice extrascolaire **071/55.90.86**

Horaire de l'Administration Communale

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mardi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Vendredi : de 9h à 12h

3ème samedi du mois : de 10h à 12h

Pour les matières particulières à l'état civil, il est souhaitable de s'informer au préalable des modalités administratives au **071/55.90.70**

Nous vous rappelons que **le port du masque est obligatoire** à l'Administration Communale.

Il vous est également possible de commander certains documents via notre E-Guichet—Formulaire en ligne sur la page d'accueil du site internet **www.merbeslechateau.be**

Horaire Office du Tourisme et service d'accueil extrascolaire

Lundi : de 9h à 12h et de 13h à 16h

Mardi : de 9h à 12h et de 13h à 16h

Mercredi : de 9h à 12h et de 13h à 16h

Jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 16h

Vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 16h

Contact : 071/55.90.85 - 071/55.90.86